

**Complément de décision n° 2025/10
relatif à l'accréditation de
Télécom Saint-Étienne de l'université Jean Monnet
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans la décision n°2025/10 concernant la transmission d'un plan d'action portant sur les points suivants :

1. La mise en place progressive de la semestrialisation dans toutes les formations sous statut d'apprenti,
2. L'intégration dans l'approche interculturelle proposée d'une mobilité internationale obligatoire d'une durée conforme à R&O pour toutes les formations sous statut étudiant.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par **Télécom Saint-Étienne de l'université Jean Monnet**
- Vu la note de synthèse établie par Françoise DELPECH membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 09 juin 2026.

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 09 juin 2026.



La présidente,
Claire PEYRATOUT